

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/11/2025 - 27841 - 2021 B 05800 - 903 612 521 - 31 TRANS

25 NOV. 2025

31 TRANS

**20 RUE LAVOISIER
95300 PONTOISE**

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Cap
EXPERTISE
Conseil - Audit - Partners

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan et Resultat	4
Annexes Legales 24	15
Liasse 24 IS RN	24



EXPERTISE
Conseil Audit Partners

31 TRANS

Attestation de présentation

cap
Conseil Audit Partners

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 31 TRANS pour l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 47 pages, se caractérisent par les données suivantes :

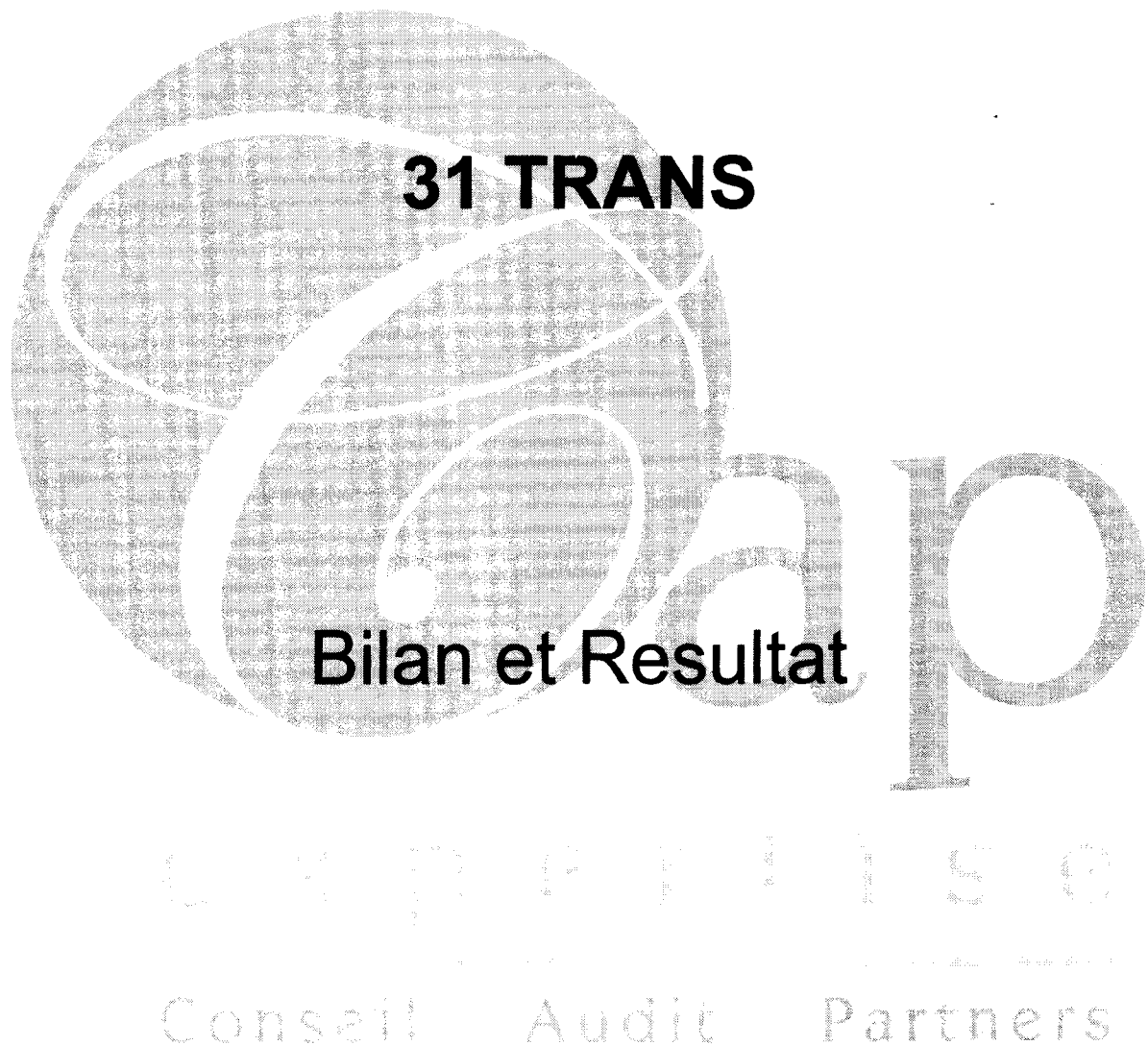
Total du bilan	22 700,13	Euros
Chiffre d'affaires	42 750,11	Euros
Résultat net comptable	-7 996,01	Euros

Fait à LE PETIT-QUEVILLY
Le 06/01/2025

Signature de l'Expert-Comptable

Karima HAMOUDI





Bilan et Resultat

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		16 668	7 788	8 880	39,12	12 213	28,94
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		16 668	7 788	8 880	39,12	12 213	28,94
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes						391	0,93
Clients et comptes rattachés		11 331		11 331	49,92	18 782	44,51
Autres créances							
Fournisseurs débiteurs		161		161	0,71	161	0,38
Personnel							
Organismes sociaux							
Etat, impôts sur les bénéfices							
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		119		119	0,52	125	0,30
Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		362		362	1,59	982	2,33
Charges constatées d'avance		1 849		1 849	8,15	9 540	22,61
TOTAL (II)		13 820		13 820	60,88	29 981	71,06
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		30 488	7 788	22 700	100,00	42 194	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	25 000	110,13	25 000	59,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-11 323	-49,87	-10 259	-24,30
Résultat de l'exercice	-7 996	-35,21	-1 065	-2,51
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	5 681	25,03	13 677	32,41
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	10 831	47,71	10 812	25,82
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 005	13,24	9 431	22,35
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			2 627	6,23
. Organismes sociaux	392	1,73	1 704	4,04
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 733	12,04	3 919	9,29
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	58	0,26	24	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	17 020	74,98	28 518	67,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	22 700	100,00	42 194	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	42 750		42 750	100,00	46 217	100,00	-3 467	-7,49
Chiffres d'Affaires Nets	42 750		42 750	100,00	46 217	100,00	-3 467	-7,49
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			15	0,04	5	0,01	10	200,00
Total des produits d'exploitation (I)			42 765	100,04	46 223	100,01	-3 458	-7,47
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			26 398	61,75	29 715	64,29	-3 317	-11,15
Impôts, taxes et versements assimilés			487	1,14	96	0,21	391	407,29
Salaires et traitements			17 004	39,78	10 904	23,59	6 100	55,94
Charges sociales			3 460	8,09	3 233	7,00	227	7,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 334	7,80	3 333	7,21	1	0,03
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			14	0,03	5	0,01	9	180,00
Total des charges d'exploitation (II)			50 698	118,59	47 287	102,32	3 411	7,21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-7 933	-18,55	-1 065	-2,29	-6 868	-644,87
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 933	-18,55	-1 065	-2,29	-6 868	644,87
Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
Produits exceptionnels sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			63	0,15			63	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital								
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Total des charges exceptionnelles (VIII)		63	0.19			63		N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-63	-0.14			-63		N/S
Participation des salariés (IX)								
Impôts sur les bénéfices (X)								
Total des Produits (I+III+V+VII)		42 765	100.04	46 223	100.01	-3 458		-7.47
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		50 761	118.74	47 287	102.32	3 474		7.35
RÉSULTAT NET		-7 996	-18.69	-1 065	-2.29	-6 931		-650.79
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	16 668	7 788	8 880	39,12	12 213	28,94
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	16 668		16 668	73,43	16 667	39,50
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		7 788	-7 788	-34,30	-4 454	-10,55
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	16 668	7 788	8 880	39,12	12 213	28,94
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					391	0,93
409100 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande					391	0,93
Clients et comptes rattachés	11 331		11 331	49,92	18 782	44,51
411000 CLIENTS	11 331		11 331	49,92	18 782	44,51
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	161		161	0,71	161	0,38
401000 FOURNISSEURS	161		161	0,71	161	0,38
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	119		119	0,52	125	0,30
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	82		82	0,36	125	0,30
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	37		37	0,16		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	362		362	1,59	982	2,33
512100 BANQUE QONTO	33		33	0,15	782	1,85
512200 BANQUE PROPULSE	329		329	1,45	200	0,47
Charges constatées d'avance	1 849		1 849	8,15	9 540	22,61
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 849		1 849	8,15	9 540	22,61
TOTAL (II)	13 820		13 820	60,88	29 981	71,06

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (I à V)		30 488	7 788	22 700	100,00	42 194	100,00

PASSIF		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :) 101000 CAPITAL		25 000 25 000	110,13 110,13	25 000 25 000	59,25 59,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau - 119000 REPORT A NOUVEAU		-11 323 -11 323	-49,87 -49,87	-10 259 -10 259	-24,30 -24,30
Résultat de l'exercice		-7 996	-35,21	-1 065	-2,51
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (I)		5 681	25,03	13 677	32,41
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts					
Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses					
Divers					
Associés		10 831	47,71	10 812	25,62
455100 ASSOCIES CPTÉ COURANT		10 831	47,71	10 812	25,62
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 005	13,24	9 431	22,35
401000 FOURNISSEURS		3 005	13,24	9 431	22,35
Dettes fiscales et sociales					
Personnel				2 627	6,23
421000 PERS REMUNERATIONS DUES				2 627	6,23
Organismes sociaux		392	1,73	1 704	4,04
431000 SECURITE SOCIALE		16	0,07	630	1,49
437020 KLESIA / CARCEPT PREVOYANCE		143	0,63	296	0,70
437021 HENNER		164	0,72	362	0,86
437030 KLESIA Retraite		64	0,28	415	0,98
438000 ORG SOC CHARGES A PAYER PRODOTS A RECEVOI		6	0,03		
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		2 733	12,04	3 919	9,29
445200 TVA AUTOLIQUEE				16	0,04
445510 ETAT TVA A DECAISSER		845	3,72	773	1,83
445710 ETAT TVA COLLECTEE		1 888	8,32	3 130	7,42
Etat, obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés		58	0,26	24	0,06
448620 TAXE APPRENTISSAGE		24	0,11	24	0,06
448630 FORMATION CONTINUE		33	0,15		

PASSIF		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
TOTAL(IV)		17 020	74,98	28 518	67,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)					
TOTAL PASSIF (I à V)		22 700	100,00	42 194	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	42 750		42 750	100,00	46 217	100,00	-3 467	-7,49	
706000 PRESTATIONS DE SERVICES	42 750		42 750	100,00	46 217	100,00	-3 467	-7,49	
Chiffres d'Affaires Nets	42 750		42 750	100,00	46 217	100,00	-3 467	-7,49	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			15	0,04	5	0,01	10	200,00	
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE			15	0,04	5	0,01	10	200,00	
Total des produits d'exploitation (I)			42 765	100,04	46 223	100,01	-3 458	-7,47	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			26 398	61,75	29 715	64,29	-3 317	-11,15	
606140 CARBURANTS			1 042	2,44	4 949	10,71	-3 907	-78,94	
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT			425	0,99	271	0,59	154	56,83	
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES			169	0,40	9	0,02	160	N/S	
613500 LOCATIONS MOBILIERE			136	0,32			136	N/S	
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS			796	1,86	6 103	13,21	-5 307	-66,95	
616300 ASSUR TRANSPORT			4 772	11,16	5 436	11,76	-664	-12,20	
618000 DOCUMENTATION GENERALE					51	0,11	-51	-100,00	
622600 HONORAIRES			4 116	9,63	3 914	8,47	202	5,16	
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX					3	0,01	-3	-100,00	
623400 CADEAUX CLIENTS			490	1,15			490	N/S	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			6 693	15,66	7 460	16,14	-767	-10,27	
625200 INDEMNITES KILOMETRIQUES			6 092	14,25			6 092	N/S	
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS			730	1,71	818	1,77	-88	-10,75	
627500 SERVICES BANCAIRES			883	2,07	548	1,19	335	61,13	
628000 COTISATIONS BADGE			56	0,13	152	0,33	-96	-63,15	
Impôts, taxes et versements assimilés			487	1,14	96	0,21	391	407,29	
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE			45	0,11	40	0,09	5	12,50	
633300 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU			70	0,16	45	0,10	25	55,56	
635150 TAXE A L'ESSIEU			372	0,87			372	N/S	
635400 IMPOTS DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE					12	0,03	-12	-100,00	
Salaires et traitements			17 004	39,78	10 904	23,59	6 100	55,94	
641100 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE			6 625	15,50	5 833	12,62	792	13,58	
641400 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			10 379	24,28	5 072	10,97	5 307	104,63	
Charges sociales			3 460	8,09	3 233	7,00	227	7,02	
645100 PERS COTISATIONS A L'URSSAF			2 280	5,33	2 006	4,34	274	13,66	
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES			832	1,95	920	1,99	-88	-9,58	
645300 PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE			346	0,81	305	0,66	41	13,44	
645800 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX			2	0,00	1	0,00	1	100,00	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 334	7,80	3 333	7,21	1	0,03	
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES			3 334	7,80	3 333	7,21	1	0,03	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			14	0,03	5	0,01	9	180,00	
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE			14	0,03	5	0,01	9	180,00	
Total des charges d'exploitation (II)			50 698	118,59	47 287	102,32	3 411	7,21	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7 933	-1 065	-6 868	-644,87
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-7 933	-1 065	-6 868	-644,87
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63		63	N/S
671200 PENALITES, AMENDE FISCALES ET PENALES	63		63	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	63		63	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-63		-63	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	42 765	46 223	-3 458	-7,47
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	50 761	47 287	3 474	7,35
RÉSULTAT NET	-7 996	-1 065	-6 931	-650,79
	<i>Perte</i>	<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

31 TRANS

Annexes Legales 24

cap expertise
Conseil - Audit - Partners

Annexes Legales 24

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total est de 22 700,13 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -7 996,01 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	16 667		1
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	16 667		1

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			16 668	16 668
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			16 668	16 668

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elém. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	4 454	3 334		7 788
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	4 454	3 334		7 788
TOTAL GENERAL	4 454	3 334		7 788

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	3 334				
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	3 334				
TOTAL GENERAL	3 334				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	11 331	11 331	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	119	119	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	161	161	
Charges constatées d'avance	1 849	1 849	
TOTAL GENERAL	13 459	13 459	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 005	3 005		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	392	392		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	2 733	2 733		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	58	58		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	10 831	10 831		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	17 020	17 020		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

31 TRANS

Liasse 24 IS RN

Cap Expertise

Conseil Audit Partners

Liasse 24 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS

1 1 2

Adresse de l'entreprise 20 RUE LAVOISIER 95300 PONTOISE

Durée de l'exercice précédent : 1 1 2

Numéro SIRET * 9 0 3 6 1 2 5 2 1 0 0 0 1 8

Néant ☐

		Exercice N clos le : 3 1 0 1 6 1 2 1 3 1 4			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement 4	AB	AC		
	Frais de développement 5	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 788	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 6				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières 7	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	8 880	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) 8	BX	BY	11 331
		Autres créances (3)	BZ	CA	279
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités		CF	CG	362
	Charges constatées d'avance (3) 9		CH	CI	1 849
	TOTAL (III)		CJ	CK	13 820
	Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écarts de conversion actif 10		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	7 788	22 700

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilités :

Stocks :

Créances :

De* explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		31 TRANS		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) : (Dont versé : 25 000...)	DA	25 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(11 323)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 996)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	5 681	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 831		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 005		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 183		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
	Compte régull. Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	17 020		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	22 700		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 020			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS

Néant ☐ *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	42 750	FH		FI	42 750	
		FJ	42 750	FK		FL	42 750	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	15	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	42 765	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	26 398
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	467
	Salaires et traitements *						FY	17 004
	Charges sociales (10)						FZ	3 460
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)				GA	3 334
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	14
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	50 698
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(7 933)	
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						CK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(7 933)	

RENVOIS : voir tableau n° 2053) - Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAGE Expert-comptables Janvier 2024

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		31 TRANS		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (?) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	63	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (?) (VIII)			HH	63	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(63)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	42 765	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	50 761	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(7 996)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *			HP	
		{ - Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
		Dont cotisations facultatives Madelin			A7	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (?) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
amende				63		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise 31 TRANS										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Conséquences à une réévaluation initiale au cours de l'exercice ou équivalant à une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	15 667	KZ		LA	1			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	16 667	LO		LP	1			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV					
TOTAL IV				IQ		IR		IS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	16 667	OH		OJ	1			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CQ		DQ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		IV		IW		IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		IY		IZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	16 668	MR	16 668		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG		NH	16 668	NI	16 668			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		QU		M7		QW			
		Autres participations		IØ		QX		QY		QZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G					
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	16 668	OM	16 668			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						-
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						-
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* I du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Désignation de l'entreprise31 TRANS

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PL		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 454	QI	3 334	QJ		QK	7 788
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 454	QV	3 334	QW		QX	7 788
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN	4 454	YP	3 334	YQ		YR	7 788

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	NR	PR	PT	PS	PU	QI	
TOTAL I	RW	RN	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
	Matériel de transport	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Emballages récup. et divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NJ			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venté (NS + NT + NL)	NY	Total général non venté (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étau			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 31 TRANS					Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marches à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation						
sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
	6E	6F	6G	6H		
	6J	6K	6L	6M		
	6N	6O	6P	6Q		
	6R	6S	6T	6U		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UI		UM		UN		
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	11 331		11 331			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constatée * UG)	ZI						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	119		119			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	161		161			
		Charges constatées d'avance	VS	1 849		1 849			
TOTAUX			VT	13 459	VU	13 459	VV		
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 005		3 005					
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	392		392					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 733		2 733					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	58		58					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	10 831		10 831					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	17 020	VZ	17 020					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

CAP EXPERTISE

Page 32

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise 31 TRANS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le 31/03/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WI	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	63	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7
	Quote-part		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme					I8
		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					ZN	
		- imposées au taux de 0 %					WN	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WO	
		- Plus-values nettes à court terme					XR	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WQ	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I							WR	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.L.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A
	Produit net des actions et parts d'intérêts :							XA
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté et springs)		K0	Entreprises nouvelles (autres)		L2	Joues entreprises nouvelles (art. 44 annex 3)	I5
	Société investissements immobiliers (art. 206C)		OV	Société investissements immobiliers (autres art. 206C)		K3	Zone de reconstruction de la déense (s) antérieures	PA
	Zone franche artisanale (art. 44 annex 4)		OV	Région d'emploi à très faibles coûts (art. 44 annex 5)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 annex 6)	XC
	Bassin artisanal à dynamiser (art. 44 annex 6)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 annex 7)		PG	Zone de développement touristique (art. 44 annex 8)	PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex 3)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex 3)	YC
			YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex 4)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
			YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex 5)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 annex 6)	YL
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			XJ	
		déficit (II moins I)					7 933	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			7 933	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A.
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise 31 TRANS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	11 323
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	11 323
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	7 933
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	19 256
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(10 259)	AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB							
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 065)			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE							
						ZF							
	TOTAL I	OF	(11 323)			TOTAL II	ZH	(11 323)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	136			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 116			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	22 146			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	26 398			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YZ	487			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	487			
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	8 550			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 978			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								QB	6 625			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								QS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2050-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADDRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)					
CADDRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)						
CADDRE C : autres plus-values taxable à 19 % (4)		(A)	(B) (A moins ou plus B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>31 TRANS</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
---	--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS

Néant ☒

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) 2	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 3	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N + 1		
	N + 2		
	N + 3		
	N + 4		
	N + 5		
	N + 6		
	N + 7		
	N + 8		
	N + 9		
	N + 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H 6
	À 19 %, ou 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % ou 19 % 4		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N + 1				
	N + 2				
	N + 3				
	N + 4				
	N + 5				
	N + 6				
	N + 7				
	N + 8				
	N + 9				
	N + 10				

SAGE Experts-comptables janvier 2024

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 31 TRANS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

16

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/06/2024

N° SIRET

9 0 3 6 1 2 5 2 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

31 TRANS

ADRESSE (voie)

20 RUE LAVOISIER

CODE POSTAL

95300

VILLE

PONTOISE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

9

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Expertise-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30062024

N° SIRET

9 0 3 6 1 2 5 2 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

31 TRANS

ADRESSE (voie)

20 RUE LAVOISIER

CODE POSTAL

95300

VILLE

PONTOISE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2024	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Tenir à date du service</i>	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovante, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-B (entreprise de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Designation de la société :		Adresse du siège social :	
31 TRANS 20 RUE LAVOISIER 95300 PONTOISE			
SIRET	9 0 3 6 1 2 5 2 1 0 0 0 1 8	Mail : redouane.31trans@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Transports routiers de fret de proximité		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit 7 933
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %	
Autres PV imposables à 19 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
		Société d'investissement immobilier cotée	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-2024 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
		Nom	
		État de résidence	
		N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé sage expert
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CAP EXPERTISE 5 boulevard du 11 Novembre 76140 LE PETIT-QUEVILLY Tél: 02.32.12.48.78			
CGA/OMGA		Tél:	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date 10102024 Lieu : PONTOISE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :			

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même a

payées par un établissement chargé du service des titres b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾ c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾ e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾ i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI j

Montant des revenus répartis ⁽⁴⁾ Total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les SARL
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

2

3

4

5

6

7

8

Redouane EL OTMANI Président

5 Avenue du Maréchal Juin 76420 BIHOREL

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 18 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

CAP EXPERTISE

Page 44

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2024)

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise 31 TRANS

du 01/07/2023

Adresse 20 RUE LAVOISIER 95300 PONTOISE

au 30/06/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		490
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		490

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10	490	- de l'exercice . 2024 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire EL OTMANI PRESIDENT		À PONTOISE, le 10/10/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts compile January 2024

Procès verbal des décisions ordinaires de l'associé unique

10 février 2025

Ces décisions concernent la société suivante : 31 Trans

Renseignements sur la société

L'associé unique : Redouane EL OTMANI

Forme juridique : SASU

Siège social : 20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE

N° RCS : 903612521

L'associé unique agit en tant que gérant de la société.

Ordres du jour

L'associé unique de la société a pris des décisions concernant les sujets suivants :

1. Approbation des comptes de l'exercice

Approbation des comptes

1. L'associé unique a vu le compte de la société pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023.
2. L'associé unique comprend et approuve les comptes de la société et toute transaction connexe.
3. L'associé unique reconnaît que le résultat de l'exercice indique une perte de 7996.01€.
4. L'associé unique décide d'affecter les pertes de l'exercice clos le 30 juin 2024 en report à nouveau.
5. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontoise le 10 Février 2025

Signature de l'associé

31 TRANS
20 Rue Lavoisier - 95300 Pontoise
Tél : 06 80 04 67 42
Siret : 903 612 521 00018
N° TVA FR 12903612521

Résolution d'Affectation du Résultat

31 TRANS

Société SASU au capital de 25000€
Siège social : 20 Rue Lavoisier 95300 PONTOISE
RCS Pontoise n° 903612521

Résolution n°1 : Affectation du résultat

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2024, constatant que ceux-ci font apparaître un résultat déficitaire de 7996.01€, décide d'affecter le résultat comme suit :

- La totalité de la perte, soit 7996.01€, est reportée au compte "report à nouveau".

Cette résolution est adoptée par l'associé unique qui donne quitus au gérant/président pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

